
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

LUNDI 7 JUILLET 2025 A 19H00

<p><u>ORDRE DU JOUR</u></p>

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 juin 2025
- 3) Conseil Communautaire - Mandat 2026-2032 - Détermination du nombre de conseillers communautaires et définition des modalités de répartition des sièges entre les communes membres dans le cadre d'un accord local
- 4) Approbation de la participation communale journalière aux frais de séjour en centres de vacances organisés par la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie
- 5) Approbation de la promesse unilatérale d'achat à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour l'achat des parcelles A386 et A387 situées au lieu-dit Sur le mur
- 6) Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre de la politique « Monuments historiques » - Travaux de reprise du sol de l'église Saint-Nicolas à la suite de la découverte de la mérature
- 7) Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2026 - Travaux de reprise du sol de l'église Saint-Nicolas à la suite de la découverte de la mérature
- 8) Réhabilitation de l'école élémentaire « La Menoge » - Modification du phasage des travaux et validation de la poursuite du projet
- 9) Création d'emplois permanents pour le service enfance (mise à jour des situations de certains emplois)
- 10) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Services généraux - Agent administratif polyvalent
- 11) Autorisation de supprimer des documents du fonds de la médiathèque municipale

- 12) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 13) Informations sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
- 14) Informations et questions diverses

A Bonne, le 3 juillet 2025

Le Maire,
Yves CHEMINAL

